

12H12
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Impasse des Cèdres
Cidex 452
06330 ROQUEFORT-LES-PINS
877 738 906 RCS GRASSE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 31 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 31 juillet,
A 18 heures 30,

- La Société 13H13, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 168 route de Saint-Joseph – 44300 NANTES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 937 705 416 RCS NANTES, représentée par Monsieur Milad NOURI, en sa qualité de Président de la société L2C TECHNOLOGIES, elle-même Présidente de la société 13H13,

Associée Unique de la société 12H12,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Suppression de l'article 37 des statuts,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, décide de transférer le siège social de l'Impasse des Cèdres Cidex 452 – 06330 ROQUEFORT-LES-PINS au 2 Avenue Recteur Pironneau – 44300 NANTES à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 2 Avenue Recteur Pironneau – 44300 NANTES".

(...) Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, et prenant acte de la démission de la société 10H10 de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

- **La Société 13H13,**
Société par actions simplifiée à associée unique
Au capital de 1 000 euros,
Ayant son siège social 168 route de Saint-Joseph – 44300 NANTES

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS NANTES 937 705 416, représentée par Monsieur Milad NOURI, en sa qualité de Président de la société L2C TECHNOLOGIES, elle-même Présidente de la société 13H13.

Monsieur Milad NOURI, au nom de la société 13H13 qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Conformément aux dispositions des statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide de supprimer l'article 37 des statuts relatif à la nomination de l'ancienne Présidente sans qu'il y ait lieu de la remplacer par celle du nouveau Président.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, nomme en qualité de Directeur Général pour une durée illimitée à compter de ce jour :

- **Monsieur Milad NOURI**
Né le 30 décembre 1982 à TÉHÉРАН (Iran)
Domicilié 13 rue Desaix – 44000 NANTES,
De nationalité française.

Monsieur Milad NOURI déclare qu'il accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Conformément aux dispositions des statuts, le Directeur Général assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
La société 13 H 13
Représentée par Monsieur Milad NOURI

